



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vu le code de l'Éducation et notamment ses articles L124-6 et suivants et D124-9 et suivants,
D331-1 à D331-22, D331-65 à D331-67 et D335-33 à D335-35,
Vu le code du travail et notamment ses articles L6313-1 et suivants.

CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2022 – 2027

entre

La région académique Occitanie

et

ELECTRICITE DE FRANCE

Entre

**L'État, ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports-REGION
ACADEMIQUE OCCITANIE** et l'académie de Toulouse,
Représentée par Madame la Rectrice de région académique Occitanie, Rectrice de
l'académie de Montpellier, Chancelière des universités, Madame Sophie Béjean

Et Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse, Monsieur Mostafa Fourar,

Ci-après désigné(e) par la « Région académique Occitanie » ou « L'Éducation nationale »

D'une part,

ET

EDF, Société Anonyme au capital de 1 549 961 789,50 euros, immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552081317, ayant son siège social au 22-
30 Avenue de Wagram - 75008 PARIS, faisant élection de domicile au 11 quai St Pierre 31000
Toulouse.

Représentée par Monsieur Sylvain VIDAL en sa qualité de Délégué Régional EDF en Occitanie dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désignée par « EDF »

D'autre part.

Ci-après désignées individuellement ou collectivement par la ou les « Partie(s) ».

Préambule

L'Education nationale a pour mission la formation tout au long de la vie, de la formation initiale des jeunes à la formation continue des adultes. Ils assument la dimension éducative et pédagogique de l'orientation en accompagnant chaque élève ou apprenti dans l'élaboration de son projet de formation et d'insertion professionnelle. Avec la région Occitanie, ils contribuent à la découverte des formations et des métiers afin de permettre à chacun de faire des choix éclairés conduisant à une qualification reconnue et à une insertion sociale et professionnelle réussie.

L'Education nationale a également pour mission de former de futurs citoyens responsables à travers notamment l'éducation au développement durable et à l'environnement.

Ils encouragent les initiatives pédagogiques innovantes, notamment celles liées au numérique et favorisant la pédagogie de projet.

Le Groupe EDF, acteur majeur de la transition énergétique est un énergéticien intégré, présent dans les métiers de la production, du transport, de la distribution, du négoce, de la commercialisation d'énergie et des services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié, basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles recouvrables et le thermique.

L'énergie est de plus en plus décentralisée, décarbonée, numérique. Electricien responsable, le Groupe EDF s'inscrit au plus près des clients et des territoires, au cœur de la transition énergétique et des enjeux climatiques pour « *construire un avenir énergétique neutre en CO₂, conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants* ».

Leader mondial de l'électricité, le Groupe EDF développe une expertise industrielle de pointe, des projets de grande envergure et une solide culture de l'innovation.

EDF a :

- signé le 30 avril 2002 avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche un accord de partenariat afin de sensibiliser les jeunes à la sécurité et au développement durable, à travers des conférences en établissement scolaire ;
- signé le 9 juin 2005 la Charte de l'apprentissage afin de s'engager à développer son investissement dans le domaine de l'apprentissage. Aujourd'hui 1 alternant sur 100 en France travaille au sein du Groupe EDF ;
- signé le 22 novembre 2006 la Charte de la diversité afin de témoigner de son engagement en France en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale, au travers des recrutements et de la gestion des carrières ;

- signé le 13 décembre 2006 la Charte d'engagement des entreprises en faveur de l'égalité des chances dans l'éducation à destination des établissements d'éducation prioritaire ou des élèves les plus modestes ;
- signé la Charte entreprises et quartiers le 19 juin 2013 proposée par le Ministre délégué chargé de la Ville, en faveur du développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires ;
- réaffirmé, dans son accord relatif aux compétences, la volonté de maintenir une politique d'alternance ambitieuse en s'engageant à accueillir plus de 5% de ses effectifs en alternance et en renforçant son ouverture à la diversité sociale. De même, EDF s'engage en faveur de l'emploi des jeunes en s'engageant à ce qu'au moins la moitié de ses embauches soient destinés à un public âgé de moins à 28 ans ;
- rejoint le collectif pour une économie plus inclusive en France fondé le 18 décembre 2018, initiative volontaire et spontanée qui réunit les entreprises désireuses de mettre leur puissance économique au service du progrès social et sociétal.

La Région académique Occitanie et EDF témoignent de leur volonté de rapprocher le monde éducatif et le monde de l'entreprise en lien étroit avec les acteurs territoriaux.

Les Parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention-cadre (ci-après la « Convention ») a pour objet de définir les principaux axes de collaboration entre la Région académique Occitanie et EDF en vue de :

- Mieux faire connaître le secteur de l'énergie et les enjeux de la transition énergétique, en particulier dans le cadre des objectifs en matière de mix énergétique « bas carbone » et les différents moyens de production d'électricité ;
- Privilégier l'accueil et l'immersion des jeunes, en particulier ceux en formation professionnelle ;
- Accélérer l'adaptation du contenu des formations et des diplômes avec les besoins des filières électriques et industrielles ;
- Favoriser la diversité et l'insertion professionnelle des jeunes au sein des entreprises du secteur énergétique ;
- Encourager l'alternance comme porte d'entrée vers les métiers d'EDF ;
- Développer les liens entre les entreprises et les établissements scolaires dans le cadre de partenariats renforcés sur les territoires en particulier pour les formations liées à la transition énergétique.

Cette Convention fixe un cadre général de partenariat et de collaboration au niveau régional pour l'Occitanie, s'inscrivant directement dans la convention de coopération signée entre le Ministère de l'Education nationale de la jeunesse et des sports et EDF.

La Convention s'inscrit dans le cadre des compétences respectives des Parties et dans le respect des obligations légales et réglementaires s'imposant à chacune d'entre elles.

Article 2 – Axes de coopération

La Convention s'articule autour de huit grands domaines partagés :

1. Développement des Campus des Métiers et Qualifications de la filière énergie
2. Participation d'EDF aux dispositifs mis en place pour la relation école-entreprise
3. Découverte et attractivité des métiers et des parcours de formation
4. Promotion des parcours d'excellence des élèves et sécurisation de leur insertion professionnelle notamment via les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et l'apprentissage
5. Coopération dans le cadre de l'étude des besoins en compétences, des formations, des certifications et de leurs évolutions
6. Conception et diffusion de ressources pédagogiques : encouragement à la formation à distance et aux modalités pédagogiques innovantes
7. Promotion de la diversité et de l'esprit d'initiative
8. Formation continue

La qualité de la relation école-entreprises est placée au cœur de la stratégie d'EDF afin notamment de répondre aux besoins de compétences et de formation d'EDF et de ses filiales.

Article 3 – Le développement des campus des métiers et des qualifications de la filière énergie

Les campus des métiers et des qualifications (CMQ) sont des acteurs-clés du lien entre le monde éducatif et celui de l'entreprise.

Les campus des métiers et des qualifications constituent sur les territoires un réseau de partenaires. Ils ont notamment pour objectif, en synergie avec les acteurs membres, de contribuer à soutenir, par la formation, les politiques de développement économique et social, développer les filières d'avenir, faciliter l'insertion dans l'emploi. Les liens privilégiés du CMQ avec les entreprises régionales facilitent l'accueil des élèves pour leur formation en entreprise et la formation continue des salariés.

EDF pourra soutenir tant dans le cadre de l'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) électrique que dans le cadre du Groupement des Industriels Français de l'Energie Nucléaire (GIFEN) et de l'Université des Métiers du Nucléaire, la création de campus d'excellence dans le champ des énergies et plus spécifiquement de la production d'électricité bas carbone et contribuer à la mise en place et au dynamisme des réseaux thématiques nationaux.

EDF s'engage auprès de ces campus afin de faciliter la mise en place d'un écosystème de formation, notamment technologique et professionnel, adapté pour répondre aux besoins de recrutements de la filière et dynamiser l'attractivité des métiers de l'énergie en Occitanie.

Parmi l'ensemble des campus des métiers et des qualifications répartis sur le territoire national, on relèvera notamment 4 campus (Annexe 1) intervenant plus spécifiquement dans le champ de l'énergie et des services énergétiques en Occitanie.

Pour cela, EDF s'engage à contribuer à la réussite des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) en lien avec le secteur de l'énergie, notamment en :

- Participant aux instances de pilotage du CMQ,
- Facilitant le déploiement des actions validées par le réseau des partenaires du CMQ,
- Accompagnant les CMQ dans leurs démarches de labellisation et de développement,
- Appuyant le développement des coopérations technologiques avec les PFT adossées aux CMQ en Occitanie.

L'Education nationale s'engage à informer EDF de la création de tout CMQ en lien avec le secteur de l'énergie et à l'inviter à contribuer aux projets en lien avec ce thème organisés dans le cadre des CMQ.

Article 4 – La participation d'EDF aux dispositifs mis en place pour la relation école-entreprise

Dans le but de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des actions, résultant de la présente Convention, EDF s'engage à contribuer au développement de la relation école-entreprise au sein des territoires.

Art 4.1– Accueillir des élèves en entreprise, développer des formations en alternance et favoriser la mixité des parcours

Dans ce cadre, les Parties veilleront à préserver la diversité et l'égalité des chances et à lutter contre les discriminations pour l'accueil des élèves en entreprise, l'accès aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) prévues par les textes, les formations en alternance et les stages.

EDF est engagée de longue date dans l'accueil et la formation de jeunes en alternance pour leur permettre d'acquérir un diplôme de l'Education nationale et une première expérience professionnelle qui faciliteront leur insertion professionnelle.

La présente Convention formalise une démarche déjà engagée entre les Parties permettant une connaissance mutuelle des besoins en formation d'EDF et des offres correspondantes dans l'Education nationale.

A titre d'exemple, des formations conjointes comme celles des titres professionnels pourront être mises en place et déployées.

La Région académique Occitanie s'engage à aider EDF à identifier un vivier d'apprenants susceptibles de poursuivre leurs études par la voie de l'apprentissage, notamment dans les formations conduisant aux métiers techniques de l'entreprise. La Région académique Occitanie diffusera les éléments de la campagne d'alternance auprès des parents et enseignants par tout moyen qui lui semblera adapté pour toucher le maximum d'élèves, de parents et de professeurs.

Art 4.2 - Engagement dans le dispositif « Ingénieur Pour l'École » (IPE)

Afin de consolider le lien indispensable entre le monde de l'école et celui de l'entreprise, EDF poursuivra son engagement par la mise à disposition de salariés volontaires au profit du dispositif « Ingénieurs Pour l'École ». Sur le territoire de l'Occitanie, cet engagement se traduira par la mise à disposition par EDF d'IPE en fonction des ressources disponibles définies par EDF.

La Région académique Occitanie s'engage à intégrer les IPE aux instances et réunions leur permettant d'acquérir la vision globale de l'évolution des formations et des actions à venir du domaine de la formation.

Article 5 – La découverte et l'attractivité des métiers et des parcours de formation

Art 5.1 - Renforcer la sensibilisation aux enjeux liés à l'énergie et au développement durable

La transition énergétique et le développement durable sont au cœur des préoccupations sociétales actuelles et doivent être relayés auprès des apprenants et des enseignants.

La collaboration entre EDF et la Région académique Occitanie contribuera, dans le cadre de l'agenda 2030 des Nations Unies, à l'Objectif de Développement Durable n°7 (ODD7) qui privilégie les axes suivants :

- Contribuer à la diffusion des connaissances dans le contexte de la décarbonation de notre modèle économique,
- Assurer la promotion de comportements respectueux tournés vers une plus grande sobriété énergétique,
- Privilégier une approche systémique et comparative au regard de la compréhension des enjeux économiques et sociétaux du mix énergétique de la production française.

A cette fin, EDF propose des ressources pédagogiques sur son site internet www.edf.fr, rubrique « nos activités » qui portent sur la culture scientifique (connaissance de l'électricité et de ses moyens de production), la sécurité, les enjeux du développement durable et de la production d'énergie bas carbone ainsi que la connaissance des métiers du secteur de l'énergie.

Ces ressources pédagogiques prennent la forme de :

- Documents et kits pédagogiques, à disposition des enseignants pour leur permettre d'assurer et d'illustrer leurs enseignements concernant l'énergie, le développement durable et la sécurité électrique.
- Documents permettant aux élèves d'approfondir leurs connaissances sur les thèmes de l'énergie et du développement durable.
- Conférences gratuites organisées sur les thèmes de l'énergie et du développement durable, à destination des élèves. Les enseignants auront la possibilité de télécharger ces interventions directement sur le site www.edf.fr ou de les demander à l'IPE EDF (ingénieur pour l'école).

Art 5.2 - Contribution à la découverte des métiers et des parcours de formation dans le domaine de l'énergie

La loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2019 et permet aux régions de participer à l'accompagnement et à l'orientation en organisant l'information sur les métiers et les formations.

Les métiers de l'énergie sont en fort développement et devront s'adapter rapidement aux évolutions techniques induites par le développement des énergies renouvelables et l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles.

Les Parties s'attacheront à valoriser et à faire connaître la diversité des métiers et carrières touchant à l'énergie auprès des apprenants (filles et garçons), de leurs parents, des personnels de direction de l'Education nationale, des acteurs de la formation et de l'orientation, ainsi qu'à développer leurs connaissances de ce secteur.

Dans le cadre de ces actions, EDF mentionnera notamment que tous les métiers de l'énergie, et plus largement les métiers techniques, sont ouverts aux filles comme aux garçons et qu'EDF, favorable à une réelle mixité des salariés dans ces métiers, assure une égalité des chances entre les hommes et les femmes.

La Région académique Occitanie s'engage à diffuser aux élèves, parents et enseignants les éléments d'information mis à disposition par EDF, permettant de faire connaître et promouvoir les métiers et les formations du domaine de la transition énergétique.

Le parcours d'orientation scolaire et professionnelle de l'élève se construit tout au long de sa scolarité, et plus particulièrement en classe de troisième. En étroite collaboration avec les services de la Région académique Occitanie et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), EDF s'engage à faire découvrir aux élèves, notamment aux jeunes filles sous représentées dans les métiers de l'énergie, le secteur de l'énergie, ses enjeux et ses métiers.

Les Parties s'engagent à faire connaître les métiers touchant à l'énergie par une communication adaptée qui sera définie d'un commun accord entre les Parties et qui pourra prendre la forme de visites de sites, de présentations métiers dans les établissements, de participation aux manifestations grand public (salons, forums métiers, portes ouvertes, ...) et s'appuyer sur de nouveaux systèmes de communication s'ils permettent d'informer un plus grand nombre de participants.

La Région académique Occitanie s'engage à :

- Diffuser aux élèves, parents, enseignants, les éléments d'information fournis par EDF afin d'orienter les jeunes vers les formations du domaine de l'énergie.
- Inviter EDF à présenter les enjeux énergétiques et les métiers de l'énergie auprès des Personnels de l'Education Nationale.
- Convier EDF à toute manifestation en lien avec l'énergie, ainsi qu'aux divers événements en matière d'orientation à destination des élèves et de leur famille.
- Proposer à EDF de participer aux actions de sensibilisation aux métiers de la transition énergétique développées par la Région académique Occitanie.

Article 6 – La coopération dans le cadre de l'étude des besoins en compétences, des formations, des certifications et de leurs évolutions

Art 6.1 - Les diplômes et leurs évolutions au regard de l'évolution des métiers

Les Parties conviennent de faire appel à leurs expertises respectives.

Les Parties pourront coopérer pour renforcer l'articulation entre les diplômes de l'enseignement et les besoins de compétences des métiers d'EDF générées par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles.

Dans ce cadre, EDF pourra contribuer aux analyses menées par la Région académique Occitanie sur les évolutions des métiers d'ingénieurs et de techniciens spécialisés dans le domaine de l'énergie.

Les Parties pourront étudier ensemble les modalités locales d'adaptation des formations initiales et continues permettant de prendre en compte l'évolution des besoins qualitatifs et quantitatifs du secteur énergétique au périmètre régional et ainsi permettre aux apprenants de l'Education nationale de trouver des opportunités professionnelles en région Occitanie.

Art 6.2 - Le partage des expertises et moyens pédagogiques de chacune des Parties

Les Parties conviennent de faire appel aux expertises de l'autre Partie en tant que de besoin pour mener à bien des actions favorisant les éléments de la présente Convention :

- Pour EDF, son expertise technique et scientifique dans le domaine industriel de l'énergie et de la transition énergétique, mais également de l'intelligence artificielle et du digital, de la relation clientèle, du management d'équipe, de l'économie, de la prévention sécurité...
- Pour la Région académique Occitanie, son expertise sur l'éducation des jeunes, l'enseignement et la pédagogie, l'ingénierie de certification,...

Ce partage d'expertise pourra prendre différentes formes dont celle d'association dans le cadre de divers projets et se fera dans le respect des règles applicables aux Parties (ex. réponse aux appels à projets).

Article 7 – La promotion de la diversité et de l'esprit d'initiative

Les Parties s'engagent à :

- Développer la mixité et l'inclusion dans les actions mises en œuvre dans le cadre de cette Convention, chaque fois que cela est pertinent, afin de corriger les éventuelles formes de discriminations dans les représentations sociales des métiers, qu'elles soient liées à l'égalité fille-garçon, à l'origine sociale des jeunes ou à des situations de handicap.
- Participer aux dispositifs académiques sur l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat dans le secteur de l'énergie et de la transition énergétique.

Article 8 – La formation tout au long de la vie : l'adaptation des compétences des salariés par la formation continue

Au vu de l'évolution des métiers et du contexte de la transition énergétique, EDF est conscient de la nécessaire mise à jour des compétences des personnels de l'Éducation nationale. Aussi, dans la limite de ses contraintes d'activité, EDF pourra ponctuellement intervenir à titre gratuit, dans le cadre de formations des personnels de l'Éducation nationale. Ainsi EDF pourra contribuer à la formation des inspecteurs, des enseignants et développer l'accueil en entreprise des personnels du Ministère de l'Éducation nationale (enseignants, inspecteurs, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, chefs d'établissements, acteurs des campus des métiers et des qualifications, etc.) notamment au travers de visites de ses installations, de présentation de ses activités, technologies, méthodes et organisations. EDF pourra être invitée à présenter les enjeux de la transition énergétique et les métiers de l'énergie dans les sessions de formations de ces personnels du Ministère de l'Éducation nationale. Ces actions de formation pourront s'inscrire dans le cadre des plans académiques de formation (PAF) ou dans le cadre des stages proposés par le Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions (CEFPEP). (www.cerpep.education.gouv.fr/)

Ces actions, pourront prendre diverses formes :

- Participation aux journées thématiques ou stages organisés par l'Éducation nationale sur des thèmes industriels en lien avec l'activité du groupe EDF.
- Immersion au sein d'EDF pour des stages de courte durée (1 à 5 jours) de personnels de Direction de l'Éducation nationale ou d'enseignants des domaines scientifiques ou techniques en les intégrant, sous des formes à définir ultérieurement entre les Parties, aux activités d'EDF.

EDF pourra être sollicitée au besoin par les pilotes pédagogiques des champs disciplinaires et éducatifs concernés et par les délégations académiques à la formation des personnels de l'Éducation nationale afin de contribuer aux actions de formation et de développement des compétences des personnels dans le cadre des Plans Académiques de Formation.

Article 9 - Projets complémentaires

EDF par le biais notamment de ses filiales étudiera les demandes de contribution aux projets académiques notamment dans les domaines du développement durable et de l'éco-responsabilité (en lien avec les engagements RSE du groupe EDF), de la mobilité électrique, de la sensibilisation aux sciences et à l'innovation.

En cas d'avis favorable, la participation d'EDF pourra prendre la forme d'une contribution financière, d'une dotation en lots pour les participants ou d'un appui logistique.

Dans le cas d'une participation financière d'EDF, le montant et les conditions de cette participation feront l'objet d'une convention financière annuelle.

Des projets complémentaires définis en collaboration entre les Parties pourront être proposés aux établissements qui souhaitent mener une démarche pédagogique en lien avec le domaine de l'énergie et de ses métiers tout au long d'une l'année scolaire.

Article 10 - Pilotage de la Convention

La mise en œuvre, le suivi opérationnel et l'animation de la Convention seront assurés par un comité de pilotage (COPIL) réunissant des représentants de la Région académique Occitanie et d'EDF.

Ce comité de pilotage sera composé des membres permanents suivants :

Pour la Région académique Occitanie :

- Le Directeur de Région Académique aux Formations Professionnelle Initiale et Continue ou de son représentant,
- Du ou des Ingénieur.e.s pour l'Ecole EDF.

Pour EDF :

- La Déléguée « Emploi » à la Délégation Régionale EDF en Occitanie.
- Un représentant des entités d'EDF SA présentes sur le territoire

Lors des réunions du comité, des personnes qualifiées des deux Parties, en charge de l'exécution du partenariat pourront être invitées par les représentants permanents, à participer au comité de pilotage.

Pour la mise en œuvre des actions définies, il pourra solliciter les collaborateurs des Parties dont la contribution serait jugée utile en vue d'apporter les compétences nécessaires, notamment inspecteurs, personnels de direction des établissements, salariés EDF (responsables de site, managers, ingénieurs ou techniciens, ...).

Le comité se réunit autant que de besoin à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties, et a minima au moins une fois par an.

Chaque réunion du comité de pilotage donnera lieu à la rédaction d'un compte-rendu de la réunion par l'un ou l'autre des représentants permanents.

Un bilan annuel de l'exécution de la Convention sera rédigé par un représentant de l'une ou l'autre des Parties et soumis pour observations au représentant de l'autre Partie.

Article 11 – Conventions particulières

La présente Convention-cadre a vocation à fixer les orientations générales du partenariat. Des conventions particulières précisant le contenu et les conditions de réalisation de certaines actions du partenariat pourront être établies.

Ces conventions particulières seront conclues dans le respect des obligations légales et réglementaires s'imposant à chacune des Parties et en particulier dans le respect des règles de la commande publique.

Article 12 – Communication

Les Parties conviennent de mettre en place les moyens de communication relatifs aux actions réalisées et valident conjointement les documents élaborés, notamment pour l'utilisation des logos et autres supports. Toute utilisation du logo ministériel pour des supports en lien avec les actions mises en place dans le cadre de la Convention est soumise à une autorisation expresse et écrite de la part du Ministère qui précise la durée de cette autorisation. Le non-respect de cette obligation supprimera sans délai le moyen de communication utilisant le logo ministériel non autorisé.

La Région académique Occitanie et EDF s'engagent à informer leurs réseaux respectifs de la présente Convention et à promouvoir leur collaboration dans leur communication interne.

La Région académique Occitanie et EDF s'engagent mutuellement à obtenir l'accord de l'autre Partie avant toute communication externe relative à ce partenariat.

Article 13 – Durée de la convention

La présente Convention est conclue pour une durée de 5 ans et ne peut être renouvelée par tacite reconduction. Sa prise d'effet débutera à la fin de la précédente soit le 20/03/22 et s'achèvera le 19/03/27.

Au cours de sa période de validité, la Convention peut être d'un commun accord modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des Parties.

Article 14 – Résiliation

Les Parties peuvent convenir de mettre fin à la présente Convention, d'un commun accord avant le terme prévu à l'article 13.

La présente Convention peut également être dénoncée par l'une ou l'autre des Parties : la résiliation prendra alors effet à l'expiration d'un délai minimal de trois mois à compter de la réception de la notification écrite de la Partie souhaitant mettre un terme à la Convention

Article 15 – Règlement des litiges

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente Convention.

En cas de litige relatif à l'application ou l'interprétation de la Convention, les Parties s'engagent à se rapprocher pour régler celui-ci dans les meilleurs délais.

Article 16 – Liste des annexes

- Annexe 1 : Liste des campus des métiers et des qualifications dans le champ de l'énergie en région

Fait en trois exemplaires, le

Sophie Béjean,

Rectrice de région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités



Mostafa Fourar,

Recteur de l'académie de Toulouse



Sylvain Vidal,

Délégué Régional EDF en Occitanie



ANNEXE

LISTE DES CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS DANS LE CHAMP DE L'ENERGIE EN REGION

Liste évolutive en fonction de l'évolution des Campus des Métiers et des Qualifications

1. Campus des métiers et des qualifications de l'habitat, des énergies renouvelables et de l'écoconstruction (Occitanie, Bassin nîmois) qui contribue à l'évolution des compétences professionnelles dans les domaines des énergies renouvelables par l'appui aux filières bâtiment et énergies renouvelables
2. Campus des métiers et des qualifications du process et des technologies en milieux sensibles (Occitanie, Bassin d'activité Marcoule-Tricastin - Etablissements d'enseignement et de formation du Gard et de l'Hérault) qui s'articule sur les métiers d'intervention en milieux sensibles (industrie nucléaire, plateformes pétrolières, friches industrielles, navires,...) pour les besoins de maintenance, démantèlement, réhabilitation ou valorisation d'infrastructures industrielles dans un objectif de développement durable.
3. Campus des métiers et des qualifications de la transition énergétique (Occitanie, Hautes Pyrénées) qui sensibilise, informe et conseille autour de la problématique de la transition énergétique et contribue à l'élévation du niveau de qualification dans ce domaine
4. Campus des métiers et des qualifications « Mobilité et Transport intelligent » (Occitanie) qui propose des parcours de formation innovants, développe des projets et apporte des éléments de solution dans le domaine du transport intelligent.